

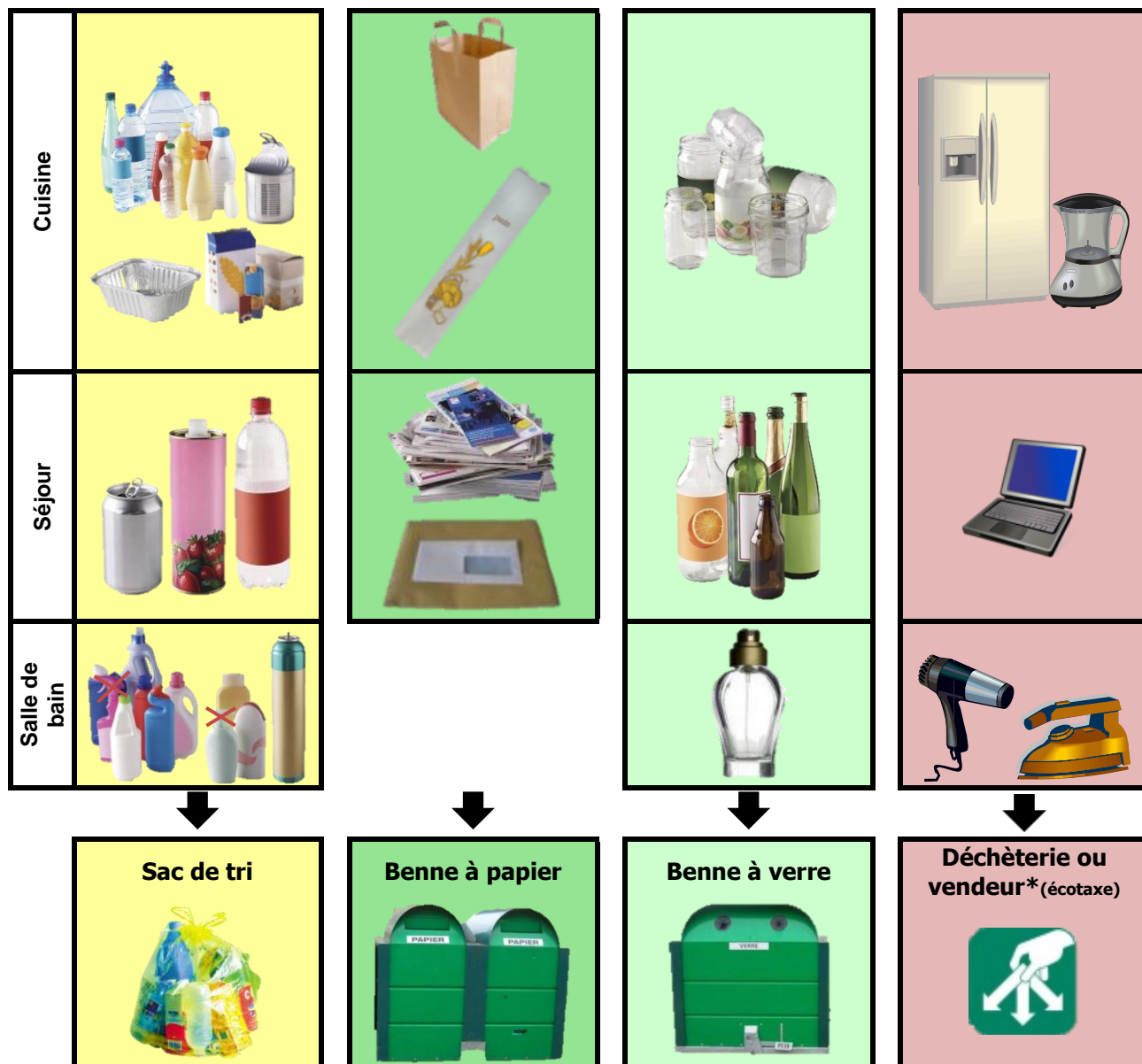
Thème du trimestre : les déchets de notre maison

Le tri des déchets ne se réalise pas uniquement dans la cuisine.

Dans le séjour et la salle de bain, se trouvent des déchets que nous produisons et qui peuvent se recycler si nous les jetons au bon endroit.

En voici quelques exemples :

Au quotidien triions malin !



***ATTENTION :** le vendeur est obligé de reprendre votre ancien appareil électrique ou électronique si vous en achetez un neuf.

Veillez à **bien fermer votre sac une fois rempli** pour éviter que les emballages cartons ne soient mouillés.

Rappelez-vous que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Infos déchèteries

À partir du lundi 31 mars 2014, les déchèteries seront ouvertes suivant les horaires d'été :
Ouverture le mercredi et l'après-midi de 15h à 18h.

Les horaires d'hiver sont en noir / Les horaires d'été sont en rouge

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Brienne le Château		14h/17h 15h/18h	9h/12h	14h/17h 15h/18h		9h/12h 14h/17h 15h/18h
Lusigny sur Barse	9h/12h 9h/12h		15h/18h	9h/12h 9h/12h		9h/12h 9h/12h 14h/17h 15h/18h
Piney		9h/12h 9h/12h	15h/18h	9h/12h 9h/12h		9h/12h 9h/12h
Vendeuvre sur Barse	14h/17h 15h/18h		9h/12h	14h/17h 15h/18h		14h/17h 15h/18h

Dernier véhicule accepté 10 minutes avant la fermeture, soit 11h50 et 17h50.

Le compostage



Des composteurs sont disponibles au SIEDMTO à Vendeuvre Sur Barse :

- Plastique de 400 litres : 25 €
- Bois de 360 litres : 31 €
- Bois de 565 litres : 36 €



L'enquête de dotation de bacs roulants

L'enquête de dotation de bacs roulants, commencée au cours du mois d'octobre, se poursuit. Les enquêteurs vont à la rencontre des 13 000 foyers du Syndicat.

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie recommande fortement que les poubelles soient présentées dans ces contenants homologués, afin d'améliorer les conditions de travail des agents chargés de la collecte. Pour uniformiser les contenants de présentation des déchets, des bacs roulants seront donc achetés et confiés aux ménages par le SIEDMTO, qui provisionne cet achat depuis plusieurs années. **La taille des bacs dépendra de la composition des foyers, d'où la nécessité de procéder à l'enquête.**

CETTE ÉTAPE EST IMPORTANTE PUISQU'À PARTIR DE 2015, SEULS LES BACS PUCÉS SERONT COLLECTÉS.

Chaque bac roulant sera muni d'une puce électronique qui permettra de gérer par informatique le parc de bacs. Elle permettra également au SIEDMTO de respecter la législation en vigueur relative à la collecte des ordures ménagères : la **tarification incitative**. D'ici 2016, selon le Grenelle de l'Environnement, le service de collecte des ordures ménagères devra mettre en place **une tarification en fonction de la production des déchets de chacun.**

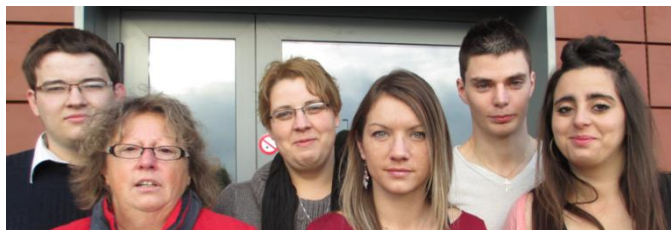
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) va évoluer vers une Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TIEOM). La Taxe comprendra une part fixe et une variable. La part variable dépendra du nombre de sortie des bacs. Plus vous sortirez vos bacs, plus la part variable sera importante, d'où la nécessité de trier ses emballages et de pratiquer le compostage.

Pour tout renseignement complémentaire, une **foire aux questions** est mise en ligne sur www.siedmto.fr

L'avis de passage.

Si vous n'êtes pas présents lors du passage des enquêteurs, un **avis de passage** sera déposé dans votre boîte aux lettres vous invitant à **contacter le syndicat** afin de prendre un rendez-vous pour un second passage.

L'équipe des agents enquêteurs



De gauche à droite : Alexandre JONCHERE, Dominique TOLON, Emmanuelle BOURCELOT, Caroline WYRZYKOWSKI, Samuel DEROZIERES et Sabiha BRAHMI

Le Vice-président
Chargé de la commission Communication,

C. BRANLE

Le Président
du SIEDMTO,

P. DYON